

Les chibanis refusent de battre en retraite

ÉCLAIRAGE Déjà soumis à une assignation à résidence, victimes de discriminations et de contrôles incessants, privés de droits sociaux, les retraités immigrés sont invités à passer, eux aussi, à la moulinette de la réforme des retraites. Dans l'indifférence générale. **Par Yann Barte**

“ Inqualifiable, odieux, insultant à l'égard de la mémoire de ces hommes morts pour la France... ” Le communiqué du CFCM (Conseil français du culte musulman) ne mâchait pas ses mots, en mai dernier, suite à la profanation de tombes à Tarascon.

En France, on aime s'offusquer, crier à l'injustice, pleurer des larmes de crocodile sur les morts... comme pour mieux oublier les vivants. Le CFCM s'est-il seulement intéressé à la situation de ces vieux de leur vivant? Et s'y intéresse-t-il davantage aujourd'hui? Pas plus, sans doute, que les politiques ou les syndicats.

Depuis quatre ou cinq ans, on commémore à tour de bras l'histoire de l'immigration, de la colonisation. On rend des hommages posthumes aussi inutiles que grotesques, on décore... C'est le “commémoratisme” le plus dépolitisé et détaché du présent. Presque un nouveau business, qui ne rapportera évidemment rien aux intéressés: cafés sociaux, conférences, publications, films...

“Les médailles, ça ne se mange pas!” résumait un ancien combattant camerounais interrogé lors d'une cérémonie de décoration par Jacques Chirac. Le réalisateur d'*Indigènes* peut parader dans les festivals en faisant croire que “tout est réglé” côté cristallisation (gel) des pensions. Les journalistes répéteront. C'est tellement complexe, ces histoires de pensions... Comme Rachid Bouchareb, Jamel Debouze déclina les invitations des associations qui s'intéressent un peu trop sérieusement à

la situation des chibanis. A quoi bon compliquer? “Chibani” (vieux, en arabe), c'est ainsi que les associations nomment aujourd'hui plus largement tous les anciens des immigrations postcoloniales, des Sénégalais aux Vietnamiens. Qui s'intéresse à ceux-là?

Mépris des syndicats et politiques

“Ils sont les grands oubliés des politiques et des syndicats”, explique Ali El Baz. Le coordinateur national de l'ATMF (Association des travailleurs maghrébins de France) croit d'ailleurs peu à un retour sur le devant de la scène de la problématique des vieux migrants à l'occasion du débat actuel sur la réforme des retraites: “Lors de la grève des cheminots maghrébins, par exemple, nous avons adressé des courriers à huit organisations syndicales, les sollicitant pour revendiquer le statut de cheminot pour les Maghrébins. Nous n'avons eu aucune réponse! Les syndicats ne défendent que les syndiqués, très minoritaires chez les vieux immigrés. Quant aux politiques, ils se désintéressent totalement de cette population qui ne vote pas.”

Jérôme Host, travailleur social à la Case de santé (centre de santé communautaire à Toulouse) partage cet avis: “Histori-

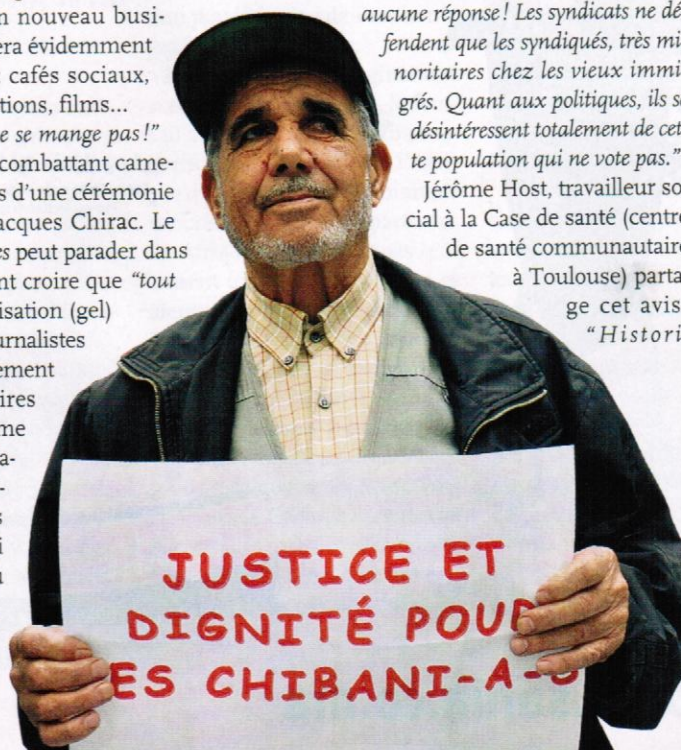
quement, les syndicats de travailleurs n'ont quasiment jamais su prendre en compte les problématiques spécifiques des travailleurs immigrés. Et même s'il a existé, dans les années 70, des groupes autonomes de défense des intérêts de ces travailleurs, tel que le MTA (Mouvement des travailleurs arabes), force est de constater que ces questions ont toujours été, au sein des grandes centrales syndicales, reléguées très loin dans la liste de leurs préoccupations.”

Nul doute alors que “la question de l'allongement de la durée de cotisation touchera les chibanis comme tous les autres, voire plus gravement. Beaucoup ne parvenaient déjà pas à réunir les trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein...” Après avoir exercé des métiers pénibles dans le bâtiment, l'agriculture, l'industrie, les travaux publics ou les mines, ces vieux migrants pourraient en effet payer au prix fort ces réformes qui se précisent inquiétantes, parmi lesquelles l'allongement de la durée de cotisation ou le recul de l'âge légal de départ, fixé aujourd'hui à 60 ans.

Contrôles massifs et répétés

Plus vulnérables, ces vieux bénéficient aussi, proportionnellement davantage que les Français, de l'Aspa (ex-minimum vieillesse), explique-t-on à l'ATMF, à cause de “carrière professionnelle en dents de scie: accident du travail, chômage, travail non déclaré par des patrons escrocs, perte des certificats de travail...”

“Le mythe du retour a fait aussi beaucoup de dégâts. On accordait alors peu d'importance à la retraite, ajoute Mustafa El Hamdani, coordinateur à Calima (Coordination alsacienne de l'immigration maghrébine). La situation des femmes est pire encore et si elles sont encore très minoritaires, on pourrait bien voir, d'ici cinq ans, une vague de chibaniat.” Alors quand s'ajoute à la précarité et au mépris des con-





Le 15 mars dernier, des retraités déterminés occupent le siège de la Cram de Midi-Pyrénées contre les contrôles discriminatoires.

trôles répétés de l'administration, ça craque. Comme à Toulouse, en mars dernier.

30 euros par mois pour vivre

"En janvier 2009, j'étais alertée par un travailleur social sur ce qu'il se passait au foyer de Fronton de Toulouse, confronté à des contrôles massifs", se souvient Kadija Rifai, sociologue et chargée de mission au Cirrvi (Centre d'initiative et de ressources régionales autour du vieillissement des populations immigrées). La Cram (caisse régionale d'assurance-maladie) de Midi-Pyrénées et la MSA (Mutualité sociale agricole) effectuaient depuis un an des contrôles au Fronton, un des plus gros foyers Adoma (ex-Sonacotra) de Toulouse. "Je me suis déplacée sur le lieu. J'ai été interpellée par un résident qui devait presque 23 000 euros à la Cram. On lui avait fait un retour sur dix ans!"

Sur ce seul foyer, près de 200 contrôles sont ainsi effectués, suivis d'une quarantaine de redressements auxquels s'ajoutent des suppressions de prestations Aspa (Allocation de solidarité aux personnes âgées), APL (Allocation personnalisée au logement)... Certains chibanis se retrouvent ainsi avec 30 euros par mois pour vivre!

Souvent illettrés ou maîtrisant mal le français, les vieux migrants convoqués individuellement répondent de bonne foi aux in-

jonctions de l'administration. Injonctions que la Halde jugera d'ailleurs, par la suite, discriminatoires, comme les contrôles de tampons de passeport. Les chibanis doivent en effet justifier de huit mois continus de présence en France pour l'APL et de six mois pour l'Aspa.

Un collectif, Justice et dignité pour les chibani-a-s, se crée en octobre 2009 autour de plusieurs associations travaillant déjà depuis quelques années sur le sujet: El Ghor-

"Sur un seul foyer de Toulouse, 200 contrôles ont été effectués pour 40 redressements..."

ba (Lyon), l'ATMF, Calima (Strasbourg), la Case de santé, le Cirrvi Midi-Pyrénées, Tactikollectif, Ampil, la Cimade. Il fallait agir.

Le 15 mars 2010, à 14 heures, est décidée l'occupation du siège de la Cram Midi-Pyrénées. "Il y avait un réel état de souffrance psychosociale, des tentatives de suicide... C'était la première fois que les chibanis levaient la tête pour demander quelque chose. Beaucoup avaient plus de 80 ans", raconte Kadija Rifai.

Face à l'opération, l'administration affiche son mépris. On annonce l'absence du directeur, puis son refus de répondre et enfin...

"Il est arrivé, très raide sur ses positions et crispé par la présence des journalistes. Il a refusé de nous recevoir et a appelé la police qui, sur place, a presque joué un rôle de médiation. Les chibanis, très déterminés, ont refusé de sortir, 'prêts à passer la nuit à la Cram ou à aller en prison' disaient-ils. Ils exprimaient enfin ce mal-être qu'ils vivaient depuis des mois."

L'opération se révèle en partie concluante: un moratoire de trois mois (échéance le 15 juin 2010) est obtenu et l'administration s'engage à réétudier certains dossiers. "L'action a permis de rendre visible la population, de créer une dynamique au niveau national, de mutualiser les informations. Mais très vite, après Toulouse, il y a eu Marseille, Dijon, Clermont-Ferrand, Lyon, Perpignan... Une généralisation des contrôles de foyers de travailleurs migrants."

Effets d'annonce sans suite

Pas question pourtant de baisser les bras: "Nous allons interpeller les partenaires sociaux", affirme Boualam Azahoum, président de l'association El Ghorba. Ces personnes doivent vivre de façon décente, sans être soumises à ces contrôles incessants, sans que leurs droits dépendent du lieu où ils sont."

Sur le front, pour l'heure, on ne peut compter en effet que sur les associations, désormais fédérées en collectif, et les

chibanis eux-mêmes, plus déterminés et revendicatifs face à une administration toujours plus dure. Les politiques, eux, restent dans la communication. On annonce une loi et puis... pschitt! Quid de la loi Borloo? "Il y a eu un effet d'annonce hypermédiatisé par un discours sur la fin de l'assignation à résidence, rappelle Ali El Baz (ATMF). Le décret d'application n'a jamais été publié et un conseiller technique au secrétariat d'Etat chargé des Aïnés nous a informés qu'il ne verrait jamais le jour." Rien ne bouge donc.

Pourtant, "d'un point de vue médiatique, la question des chibanis est gênante pour les acteurs politiques et syndicaux, remarque Jérôme Host, également membre du collectif Justice et dignité pour les chibani-a-s. Voir une personne âgée avec sa canne occuper la Cram parce qu'on lui réclame de rembourser 20 000 euros alors qu'il perçoit 700 euros de retraite, ça ne passe pas bien... Mais rien ne change, les choses empirent même. Depuis plusieurs années, on voit l'émergence de la question de la mémoire de l'immigration à grands coups de déclarations symboliques et de commémorations. Ce n'est pas toujours sans intérêt, mais que valent réellement ces manifestations sur le front des droits, des conditions de vie, du logement? On peut vraiment parler d'hypocrisie."

Faut-il se satisfaire des dispositifs de droit commun? "Ils ne sont absolument pas adaptés à ce public, continue Jérôme Host. Les organismes de droit commun reconnaissent d'ailleurs qu'ils voient très rarement ces personnes se présenter dans leurs services (assistantes sociales de secteur, centre communal d'action social, etc.). Les questions de la langue, de l'illettrisme ne sont pas prises en compte dans l'accompagnement. L'urgence est à l'arrêt immédiat des contrôles ciblés sur les foyers de travailleurs, un droit au séjour et un accès aux droits sociaux pour tous les immigrés percevant une retraite française."

Côté anciens combattants

Des commémorations et des effets d'annonce, c'est ce qu'il s'est passé et se passe encore aujourd'hui avec la question des anciens combattants.

Quasiment rien n'a été réglé. La décision du Conseil constitutionnel rendue publique le 28 mai dernier devrait certes abroger quelques lois discriminatoires. Encore faudra-t-il attendre la loi de finances de

décembre 2010. Mais il s'agit d'"une victoire en demi-teinte, pour le coordinateur de l'ATMF, car la majorité des anciens combattants sont décédés et seuls les anciens combattants vivant en France pourront bénéficier de l'égalité."

C'est pourquoi l'ATMF exige d'ailleurs l'application des recommandations de la

Les caisses d'allocations réclament parfois plus de 20 000 euros

Cour des comptes de février 2010, qui préconisent "un alignement du régime de tous les pensionnés cristallisés et de leurs ayant-cause, quel que soit leur lieu de résidence actuel, sur le régime de droit commun."

Il n'est pas question non plus de rétroactivité. Alors, comment le gouvernement interprétera-t-il, fin 2010, la décision du Conseil constitutionnel? De façon mesquine, comme par le passé, piétinant les principes de justice et maintenant notamment la discrimination à travers le critère de résidence? Ou mettra-t-il enfin un terme à cette politique? Une stratégie qui aura de toute façon déjà produit de substantielles économies depuis près d'un siècle en tournant le dos à ces vieux, jusqu'à leur dernier souffle. ■



Le piège de la carte de retraité

Non seulement le chibani doit faire valoir ses droits, mais il doit encore les conserver. Et ce n'est pas simple, lorsqu'on sait que des dispositifs spécifiques aux vieux migrants présentés par l'administration comme des aménagements en leur faveur sont en fait souvent de véritables pièges.

Il en est ainsi de la carte de résident mention "retraité", dont le but est d'encourager les vieux migrants à partir. Sorte de visa permanent, cette carte est proposée aux personnes bénéficiaires d'une retraite contributive et ayant eu au moins une fois dans leur vie une carte de résident de dix ans. Le seul intérêt de cette carte est de pouvoir entrer en France à tout moment, pour des séjours d'un an maximum, sans avoir à demander de visa.

Perte définitive de droits

Cela signifie que le titulaire de cette carte perd définitivement sa qualité de résident et donc son droit au séjour. Il perd surtout tous les droits associés au statut de résident, et c'est là que les conséquences peuvent être désastreuses. Alors même, par exemple, que des cotisations continuent à être prélevées sur sa retraite, il perd l'essentiel des droits à l'assurance-maladie. Il ne peut désormais plus être pris en charge en France pour les soins d'une longue maladie, comme c'est souvent le cas chez les personnes âgées. Il n'a droit ni aux prestations non contributives (minimum vieillesse, RMI ou RSA), ni aux aides au logement, ni aux prestations familiales, ni aux diverses prestations d'aide sociale (aide aux personnes âgées ou handicapées...), etc.

Si cette carte existe depuis 1998 (loi Chevènement), ce n'est que récemment qu'elle est proposée de façon plus large. Heureusement, des jurisprudences tombent, sous l'effet de textes européens notamment. Récemment, une circulaire Cnav (du 6 mai 2010) déclarait aussi que la carte de retraité seule ne pouvait valoir refus de l'Aspa (minimum vieillesse), mais qu'il fallait au préalable vérifier si la personne vivait effectivement ici (plus de six mois en France). Une fois encore, se pose la question de la reconnaissance d'un réel droit à la mobilité pour les vieux migrants. Une urgence absolue. ■